

Un nouveau recours contre le projet d'hydroliennes dans le golfe du Morbihan

En ce mois de juillet 2023, l'Association des pêcheurs du golfe du Morbihan (AGPM) annonce avoir déposé un nouveau recours contre le projet d'hydroliennes dans le golfe du Morbihan. Cette procédure rejoint celles déjà engagées par six autres associations.



L'Association des pêcheurs du golfe du Morbihan (AGPM) annonce avoir déposé un nouveau recours contre le projet d'hydroliennes dans le golfe du Morbihan. | MORBIHAN ÉNERGIES [Ouest-France](#) Publié le 12/07/2023 à 15h01

Newsletter La Matinale

Chaque matin, l'actualité du jour sélectionnée par **Ouest-France**

Le bras de fer autour du projet controversé d'installation d'hydroliennes dans le golfe du Morbihan se poursuit. En ce mois de juillet 2023, et comme révélé par nos confrères du [Télégramme](#), un nouveau recours devant le Conseil d'État vient d'être engagé par [l'Association des pêcheurs du golfe du Morbihan \(AGPM\)](#). Celui-ci fait suite à un recours gracieux que nous avons déposé auprès de la préfecture, en mars 2023. Comme il est resté sans réponse, la procédure veut qu'on s'adresse désormais au Conseil d'État, indique Bertrand Fénart, de l'AGPM.

Ce nouveau recours va venir s'ajouter à celui déposé devant la même juridiction, début mai 2023, par six autres associations opposées au projet : la Fédération d'associations de protection de l'environnement du golfe du Morbihan (FAPEGM), l'Union des associations de navigateurs du Morbihan (UNAN 56), le Club subaquatique des Vénètes (CSV), la Gaule

vannetaise, la Fédération du Morbihan pour la pêche et la protection du milieu aquatique et les Amis du golfe du Morbihan (AGM).

Des craintes pour l'environnement

Ces différentes structures pointent notamment les éventuels impacts environnementaux de ces installations. En influant sur les courants, elles pourraient avoir une conséquence sur l'envasement, entre autres. Depuis le départ, on s'interroge aussi sur le montage financier et juridique de ce dossier, commente Bertrand Fénart.

Pour rappel, [ces procédures font suite à l'avis favorable donné par la préfecture](#), le 2 janvier 2023, pour l'expérimentation de deux hydroliennes au large d'Arzon, et ce malgré l'avis défavorable du commissaire enquêteur. Porté par Morbihan hydro énergies, qui réunit le syndicat départemental Morbihan énergies et l'entreprise quimpéroise Sabella, ce projet prévoit une immersion des hydroliennes en 2024.

Mais on sait très bien que des opérations préparatoires ont déjà commencé, alors que ces recours devant le Conseil d'État vont mettre plusieurs mois à être examinés. C'est pourquoi nous envisageons également un référé suspensif, annonce Bertrand Fénart.

UPPM revue de presse